

Avis public



RÈGLEMENTS 98-596-6 ET 93-557-1

PROMULGATION

AVIS est par les présentes donné que les règlements suivants ont été adoptés à la séance régulière du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 5 mars 2007 et sont déposés au bureau d'arrondissement au 13665, boulevard de Pierrefonds, pour l'information de toutes les personnes intéressées.

RÈGLEMENT 98-596-6 modifiant le règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro afin d'abroger l'article 3 et de modifier la signalisation sur la 3^e Avenue Sud, la 4^e Avenue Sud, la 11^e Avenue et la rue Cartier, adopté par la résolution numéro CA07 29 0064.

RÈGLEMENT 93-557-1 modifiant le règlement 95-557 concernant les dérogations mineures de l'ancienne Ville de Roxboro afin que puisse faire l'objet d'une dérogation mineure toute disposition du règlement de zonage et de lotissement à l'exception de celles relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol, adopté par la résolution numéro CA027 29 0067.

Les présents règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

DONNÉ À MONTRÉAL, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro,
ce dix-huitième jour du mois de mars de l'an 2007.

Jacques Chan
Directeur de l'arrondissement et
Secrétaire substitut d'arrondissement

/sr